



Elisa Boillot

Ostéopathe DO – Ancienne sage-femme des hôpitaux de Lyon
1 quai Docteur Gailleton
69002 Lyon | France
e-mail: formations.elisaboillot@gmail.com

formation

Conditions générales de vente

Conditions générales de vente

Article I – Désignation

Élisa Boillot est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de l'ostéopathie. Son siège social est fixé 1 quai du Docteur Gailleton, 69002 Lyon. Élisa Boillot conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et individuelles, à Lyon, sur l'ensemble du territoire national, et à l'international, seule ou en faisant appel à des formateurs occasionnels.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Élisa Boillot.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue Élisa Boillot et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- Formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par Élisa Boillot pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Article II – Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Élisa Boillot pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Article III - Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et ne sont pas soumis à la TVA, conformément à l'Article 261 du CGI.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer par un acompte d'environ 25% à l'inscription, le solde à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de Élisa Boillot.

Le règlement des formations se fait au choix :

- Par carte bancaire sur le site Internet
- Par chèque bancaire à l'ordre d'Elisa Boillot
- Par virement bancaire.

Votre règlement total de la formation doit nous parvenir minimum 30 jours avant le début de la formation.

L'inscription à une formation se fait via le site www.elisaboillot.com ou directement auprès du secrétariat. Après l'inscription, le stagiaire reçoit une confirmation d'inscription avec les documents suivants :

- La convention de formation
- Les CGV
- Le programme de la formation
- Le règlement intérieur
- Le livret accueil stagiaire
- Les règles sanitaires.

L'inscription sera définitive 30 jours avant la date de la formation dès lors que le stagiaire aura fait parvenir à formations.elisaboillot@gmail.com , les documents suivants :

- La convention de formation signée
- Le règlement intérieur signé
- Le solde de la formation
- Votre attestation responsabilité civile.

En cas de formation résidentielle, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Élisabeth Boillot aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient lui être dus.

Il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge à l'OPCO avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription à Élisabeth Boillot. Elisa Boillot ne pourra être tenue responsable d'un refus de prise en charge de votre formation par le FIF PL ou tout autre organisme financeur.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, les modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Article IV - Dédit et remplacement d'un participant

La demande d'annulation de la formation doit être effectuée par lettre recommandée, 30 jours minimum avant la date du début de formation : les droits d'inscription seront reportés sur une autre formation. Dans la mesure où le désistement interviendrait moins de 30 jours avant le début de la formation, les droits d'inscription ne seront pas remboursés et demeureront acquis à l'organisme de formation (sauf Covid, certificat médical, décès).

Article V - Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par Élisabeth Boillot. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Élisabeth Boillot. D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, Élisabeth Boillot se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 30 jours calendaires avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation. L'organisme de formation remboursera les sommes versées ou reportera l'acompte d'inscription sur une autre formation choisie par le stagiaire (2 reports maximum).
- Si l'annulation intervient moins de 30 jours calendaires avant le démarrage de la formation (hors Covid, certificat médical, décès), le stagiaire bénéficiaire s'engage au versement de la totalité la somme due au titre de dédit. Cette somme ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.
- Attention, pour les stages à l'extérieur de Lyon, les stages résidentiels et voyages, en raison des coûts de réservation des lieux (hôtels, maisons, bateaux, etc.) annulation à plus de 45 jours de la date du départ : paiement de 50% du tarif total de la formation, à moins de 45 jours du départ : paiement de 100% du tarif total de la formation.
- Attention, pour les stages croisière, les croisiéristes se réservent le droit de refuser un stagiaire si son heure d'embarquement sur le bateau, suite à des problèmes indépendants du croisiériste, n'est pas compatible avec les obligations d'horaires et autorisations locales. Les frais occasionnés seront à la charge du stagiaire.

Article VI - Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à huit heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, à Lyon, les formations se déroulent de 09h00 à 13h00 et de 14h30 à 18h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

Pour les formations qui se déroulent en région ou à l'étranger, les lieux, adresses et horaires sont indiqués sur la convocation.

Article VII - Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription.

Seules les inscriptions accompagnées du règlement de l'acompte contractuel, retournées à Élisabeth Boillot ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Élisabeth Boillot peut alors proposer au Client de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Élisabeth Boillot se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Article VIII - Devis et attestation

Pour chaque action de formation, la convention de formation, comprenant en annexes le programme détaillé et le règlement intérieur sont adressés au Client. Un exemplaire de la convention daté et signé doit être retourné par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou mail, accompagné par le règlement du solde par chèque ou carte bancaire en ligne minimum 30 jours avant le début de la formation.

A l'issue de la formation, Élisabeth Boillot remet une facture, une attestation de présence au Stagiaire.

Article IX - Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, Élisabeth Boillot est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. Élisabeth Boillot ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Élisabeth Boillot, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Élisabeth Boillot.

Le stagiaire s'engage à prévenir Elisa Boillot de son état de santé si cet état de santé ne lui paraît pas compatible avec les enseignements dispensés durant la formation.

Les stagiaires engagent leur responsabilité civile durant les manipulations qui pourraient être pratiquées lors des formations. Elisa Boillot ne pourra être tenue responsable des lésions qui pourraient être occasionnées lors de manipulations entre deux stagiaires.

Elisa Boillot se réserve le droit de refuser toute personne ne présentant pas les justificatifs des prérequis nécessaires et notamment le diplôme.

Article X - Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Élisabeth Boillot pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Élisabeth Boillot. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Article XI - Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Article XII - Confidentialité et communication

Élisa Boillot, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Élisa Boillot au Client. Élisa Boillot s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par l'organisme de formation Elisa Boillot comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise Élisa Boillot à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Article XIII - Protection et accès aux informations à caractère personnel

Elisa Boillot s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Élisa Boillot.
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 adaptée par la loi sur la protection des données personnelles du 21 juin 2018, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel.

Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : Élisa Boillot – 1 quai du Docteur Gailleton, 69002 Lyon, ou par voie électronique à : formations.elisaboillot@gmail.com. En particulier, Élisa Boillot conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Article XIV - Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Élisa Boillot à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Lyon seront seuls compétents pour régler le litige.